



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



## Histoire

de l'Université Paris-Est  
Marne-la-Vallée - UPEM

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Créteil

Etablissement déposant : Université Paris-Est Marne-la-Vallée - UPEM

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Histoire

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3MA150008041

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

La Ferme du Buisson, scène Nationale (spécialité professionnelle).

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

Le master mention *Histoire* de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée comporte une seule spécialité, de même intitulé, qui, après une année de tronc commun en M1, se différencie en deuxième année (M2) en deux parcours. Le parcours *Recherche* répond aux objectifs de formation universitaire dans la discipline pour former des enseignants-chercheurs en histoire. Le parcours *Développement culturel territorial* (DCT), créé en 2011, prépare aux métiers de la médiation culturelle et propose des enseignements en histoire de l'art et sur les arts vivants, en partenariat avec La Ferme du Buisson-Scène nationale. Il est à noter que la mention comprenait également, à partir de 2010, deux autres parcours ouverts en deuxième année, orientés vers la formation professionnelle aux métiers de l'enseignement (primaire et secondaire) et à la préparation des concours, qui ne relèvent pas de cette expertise. Pour le prochain contrat, les porteurs de la mention réduite aux deux parcours *Recherche* et *DCT*, souhaitent la réorganiser en deux spécialités plus autonomes en deuxième année.



## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les objectifs et les modalités pédagogiques de la mention *Histoire* sont globalement satisfaisants. Elle est organisée en deux parcours accessibles aux étudiants issus de la licence tri-disciplinaire histoire-sociologie-géographie (avec orientation en L2), ou éventuellement d'une autre mention de sciences humaines et sociales. Ils sont structurés en « Y », avec un tronc commun en première année de master et une spécialisation différenciée en deuxième année. Les compétences attendues sont en priorité destinées au métier d'historien dans l'enseignement supérieur et la recherche : le contenu des enseignements permet aux étudiants de renforcer leur culture historique et de maîtriser les méthodologies de la recherche historique. Les débouchés limités de ces parcours longs, passant par le doctorat, ont incité à compléter en 2011 l'offre de formation par un parcours de spécialisation destiné à former des professionnels du développement culturel territorial (DCT) dans le domaine des arts vivants, mais aussi des arts figuratifs. L'ensemble est cohérent, mais il existe une disparité nette entre les deux parcours : l'enseignement du parcours professionnel est plus lourd (436 heures au lieu de 326) et seul adapté à la formation continue, car plus modulable que les séminaires qui sont la forme dominante du tronc commun et des enseignements du parcours recherche. Les stages prévus de quatre à six mois garantissent une bonne insertion dans le milieu professionnel. La différenciation des objectifs et des modalités pédagogiques justifie la demande de transformation des parcours en spécialités.

La mention *Histoire* est unique dans l'offre de formation de l'établissement, mais la diversité des finalités des deux parcours invite à une appréciation nuancée de leur positionnement dans l'environnement régional. Le parcours recherche se justifie dans une politique de déconcentration des formations en Ile-de-France, mais reste soumis à la forte concurrence des autres universités proposant une formation historique, ce qui limite son rayonnement. Au contraire, le parcours professionnel *Développement culturel territorial*, plus novateur, constitue un des rares pôles de formation à la médiation culturelle artistique, incluant les arts vivants, en Ile-de-France ; son recrutement est donc beaucoup plus large. L'offre demeure toutefois pensée en fonction des attentes et des débouchés régionaux, et souffre d'une quasi absence d'ouverture internationale, même pour les conventions Erasmus, qui ne semblent pas être utilisées pour attirer des étudiants étrangers. Seule l'accessibilité du parcours DCT à partir du master *Histoire* de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne crée un lien au sein du PRES Paris-Est. En revanche, l'appartenance de tous les enseignants-chercheurs à l'EA 3350, « Analyse comparée des pouvoirs » (ACP), et les forts partenariats établis avec plusieurs institutions culturelles, en particulier La Ferme du Buisson-Scène nationale de Marne-La-Vallée, assurent un environnement scientifique et professionnel cohérent et de qualité.

Les différences entre les bassins de recrutement et les profils sociaux des étudiants, plus modestes en recherche que dans le parcours professionnel (plus de 33% d'étudiants boursiers), peuvent rendre compte de certaines difficultés et faiblesses de la mention en matière d'insertion professionnelle. Son attractivité est modeste : 15 étudiants en moyenne en tronc commun de première année, 10 en M2 dans le parcours recherche, 13 à 15 dans le parcours professionnel. Le taux d'échec croissant à la fin de la première année (de 50 à 66 %) est préoccupant ; en deuxième année, la qualité de la formation aboutit à un bon taux de réussite, autour de 75 % dans les deux parcours. L'insertion en recherche est satisfaisante : 1 étudiant sur 3 diplômés du master s'inscrit en thèse (dont une financée par contrat chaque année). Les instruments d'analyse de l'insertion des diplômés du parcours professionnel ont une fiabilité limitée par le taux de réponse, mais le dossier affirme un « bon » taux (non quantifié) d'insertion en médiation culturelle, grâce au réseau et au « carnet d'adresses » des institutions partenaires.

Le pilotage de la mention est dans l'ensemble satisfaisant : il a été bien pensé, et préparé au sein d'une équipe de 32 personnes, dans laquelle les 9 professionnels participent complètement à la définition des programmes et des objectifs du second parcours. L'équipe, nombreuse au regard du nombre d'étudiants inscrits, assure un encadrement attentif des étudiants, qui supplée de fait à l'absence de conseil de perfectionnement : en parcours professionnel, chaque étudiant est suivi par un enseignant-chercheur et un tuteur professionnel. Les observations émises par l'AERES dans la précédente expertise ont été largement suivies : mise en place d'une procédure d'évaluation par les étudiants, questionnaires de suivi des étudiants, dont la gestion semble toutefois créer des tensions entre l'équipe pédagogique et l'établissement, qui pilote directement cet instrument. Les résultats du suivi demeurent insuffisants.

Le dossier est bien constitué (malgré l'absence des fiches RNCP), clair, mais d'un usage parfois malaisé, car il a été réalisé dans la perspective de la modification des parcours en spécialités et présente, à la suite de la mention, des fiches de spécialités qui ne distinguent pas toujours de manière évidente le bilan des parcours actuels des modifications à venir.



- Points forts :
  - Parcours DCT (Développement culturel territorial) original et très ancré dans le professionnel.
  - Cohésion des équipes pédagogiques et bon adossement à la recherche.
  - Taux de réussite satisfaisant en deuxième année.
  - Procédure d'évaluation des enseignements mise en place.
  
- Points faibles :
  - Effectifs faibles et fort taux d'abandon en M1.
  - Rayonnement international quasi inexistant.
  - Instruments d'analyse du devenir des étudiants incomplets et mal reliés au pilotage de la mention.
  
- Recommandations pour l'établissement :

La réorganisation de la mention, qui perd deux des quatre parcours développés dans le précédent contrat, devrait encourager les responsables à une forte réflexion sur les perspectives pédagogiques dans l'environnement régional des formations de la mention *Histoire*. Dans la perspective de la transformation du parcours *DCT* en spécialité, son ouverture dès la première année mériterait d'être envisagée. L'offre est actuellement trop « tubulaire » et l'établissement devrait proposer des passerelles d'orientations plus nombreuses et lisibles. L'équipe pédagogique devrait être confortée dans son effort pour renforcer les instruments de pilotage de la mention.



# Evaluation par spécialité

## Histoire

La mention comportant une seule spécialité, l'évaluation ci-dessus de la mention vaut pour la spécialité. Elle inclut l'appréciation des deux parcours actuellement existants, *Recherche* et *Développement culturel territorial*, que le dossier présente comme spécialités, cette présentation correspondant aux intentions du projet.



# Observations de l'établissement

## **Note d'accompagnement à la réponse de l'UPEM en date du 06 juin 2014**

### **Éléments de réponse à l'AERES – Evaluation des formations**

Les documents de l'évaluation par l'AERES, sur l'ensemble des formations pour lesquelles nous souhaitons une continuation dans le cadre de l'accréditation nous sont parvenus. Pour l'ensemble des rapports reçus et en dehors de réponses spécifiques par mention, il nous semble opportun d'apporter un certain nombre de remarques générales pour faire réponse à certaines objections récurrentes dans les analyses des experts.

En préambule de ces remarques, il est toutefois nécessaire de préciser le contexte dans lequel cette évaluation s'est menée. D'une part, il y a eu l'évolution du rôle de l'agence suite à la loi du 22 juillet 2013, et d'autre part, la variabilité des demandes quant à la constitution des dossiers à remettre ainsi qu'un certain flou engendré par la mise en place d'un nouveau mode d'évaluation de l'offre future (l'accréditation), conjoint à l'analyse *a posteriori*.

De ce fait, les composantes et les formations attachées ont été sollicitées à deux reprises, une première fois pour remplir un document très détaillé sur le bilan du contrat finissant et les données quantitatives sous-jacentes, puis une seconde fois pour dresser un bilan plus synthétique de la formation sur cette même période en y apportant des données complémentaires : par exemple le contenu des maquettes et la constitution des équipes pédagogiques.

Les documents remis à l'AERES ont donc été, pour chaque mention, une fiche bilan, un questionnaire quantitatif, un questionnaire qualitatif, et d'autres annexes si disponibles : fiche RNCP, ADD, conventions spécifiques. Pour chaque dossier déposé sur le site PELICAN, une fiche de synthèse, en en-tête du bilan, résumait l'ensemble des éléments du dossier. À la lecture des évaluations, il semblerait que certains des experts n'aient pas étudiés tous ces éléments.

De même, à la lecture des rapports des experts on note certains points préfigurant les attentes concernant la future offre. Par exemple : spécialisation progressive en licence, stage de pré-professionnalisation, etc. Si certaines formations étaient déjà dans cet esprit à l'UPEM, il est sans doute à ce stade prématuré de les évaluer sur ces points.

Sur la base des pièces fournies, l'agence a construit une expertise de laquelle ressort un ensemble de critiques communes à un grand nombre de formations. Ces observations méritent une réponse générale. Voici donc les points saillants et un début de réponse.



## **L'insertion professionnelle et le devenir des étudiants**

L'UPEM a très tôt mis en place un observatoire de l'insertion professionnelle de ces étudiants, l'OFIPE, qui produit chaque année des données très précises sur l'insertion professionnelle des étudiants et sur leur devenir, sur un rythme qui correspond aux demandes ministérielles. Ces informations ont été jointes de façon systématique, or il s'avère que dans beaucoup d'évaluations, il est indiqué que ces données sont manquantes.

Une explication pourrait être que les données fournies sont les évaluations à 30 mois et ne permettent pas d'avoir des données récentes, mais, malheureusement ce choix ne relève pas de l'établissement. Si certaines formations ont complété les données à caractère officiel par d'autres éléments, la vice-présidence enseignements et professionnalisation (VPEP) a choisi de diffuser les informations chiffrées, collectées par l'OFIPE, correspondant aux critères ministériels.

## **La tenue de conseils de perfectionnements**

Dans notre université, la moitié de nos formations sont ouvertes à l'apprentissage et un peu plus d'1/5 de nos effectifs sont des apprentis. Que les groupes soient constitués uniquement d'apprentis ou non, les CFA sont généralement organisateurs des conseils de perfectionnement, ce qui explique qu'ils ne soient pas mis en place directement par les formations.

## **Relations formations / entreprise**

Comme pour le point précédent, les CFA sont une porte privilégiée pour les relations avec les entreprises. Dans de nombreuses formations, ils viennent en appui des responsables de composantes et de formation pour établir des liens avec le monde professionnel. Ceci n'apparaît pas forcément dans les bilans des formations. Une présentation générale du rôle des CFA aurait probablement dû être fournie.

## **Certification C2I**

Il est fréquemment indiqué une faiblesse de certification C2I dans nos formations.

Les certifications C2I sont actuellement en plein développement et à ce jour la presque totalité des premiers cycles est concernée (IUT compris). Mieux, l'établissement est depuis cette année habilité à délivrer le C2I2e et réfléchit à ouvrir la certification de niveau deux à d'autres spécialités (nous envisageons la certification C2I2 ForCom).

## **Enseignement des langues**

Tout d'abord, il est important de rappeler que notre université comme de nombreux établissements est en difficulté pour trouver des enseignants de langue, notamment des anglicistes, pour assurer des enseignements. En particulier, compte tenu des volumes très importants qu'il est nécessaire d'assurer, il est difficile de trouver des personnes pouvant accéder au statut de vacataire dans ces disciplines. Ce point a d'ailleurs donné lieu à une remarque de la cour des comptes lors de l'audit de notre établissement, ce qui a amené à une gestion encore plus rigoureuse de cette question.

Pour autant, l'établissement a cherché à contourner ce problème et à diversifier les modes d'accès à l'apprentissage des langues en développant un accès massif à la plate forme « Tell Me More ». Cet accès permet aux usagers de pratiquer l'anglais (mais il existe d'autres langues accessibles) soit seuls soit accompagnés par un enseignant.

## **Internationalisation**

Là encore, l'apprentissage est un facteur discriminant pour accéder à la mobilité. La seule voie pour internationaliser les parcours est dans ce cadre, le voyage d'étude, difficile à mettre en œuvre (moyens financiers, rythme de l'alternance) même si certaines formations ont pu y parvenir.

Dans un même temps, l'équipe de la VPEP, et les services concernés, développent de nouveaux partenariats internationaux en essayant de mettre la mobilité étudiante en avant.

## **Evaluation des enseignements et des formations**

La lecture des rapports montre un déficit concernant l'évaluation des enseignements. A ce jour, plusieurs expérimentations ont été menées, de façon variable et l'équipe de direction est en réflexion sur les axes possibles pour développer une politique globale concernant ces évaluations (choix des outils, modes d'exploitation ...).

## **Ouverture des formations à la VAE**

Il est indiqué à de nombreux endroits l'absence de VAE sur certains diplômes. Il faut malgré tout noter que l'ensemble de notre offre de formation est ouverte à la VAE. Certains diplômes étant plus difficiles à obtenir par ce biais, il est souvent proposé aux candidats sur ces derniers une reprise d'étude (éventuellement via une VAP) assortie le cas échéant d'une VAE partielle.

Observations à l'évaluation de l'AERES concernant la mention de master:

**Histoire**

**Pas d'observations.**

Gilles ROUSSEL  
Président  
Université Paris-Est Marne-la-Vallée

